



Protocole des mesures de sécurité

École Bel-Essor
2010-2011



**Merci à l'équipe qui a participé à
l'élaboration de ce protocole :**

Athanassiadis, Antonia - Psychologue

Chamberland, Annie - Enseignante

Deschênes, Diane - Préposée aux élèves handicapés

Drapeau, Annie – Infirmière

Dubé, Caroline – Technicienne en éducation spécialisée

Dussault, Isabelle - Conseillère pédagogique

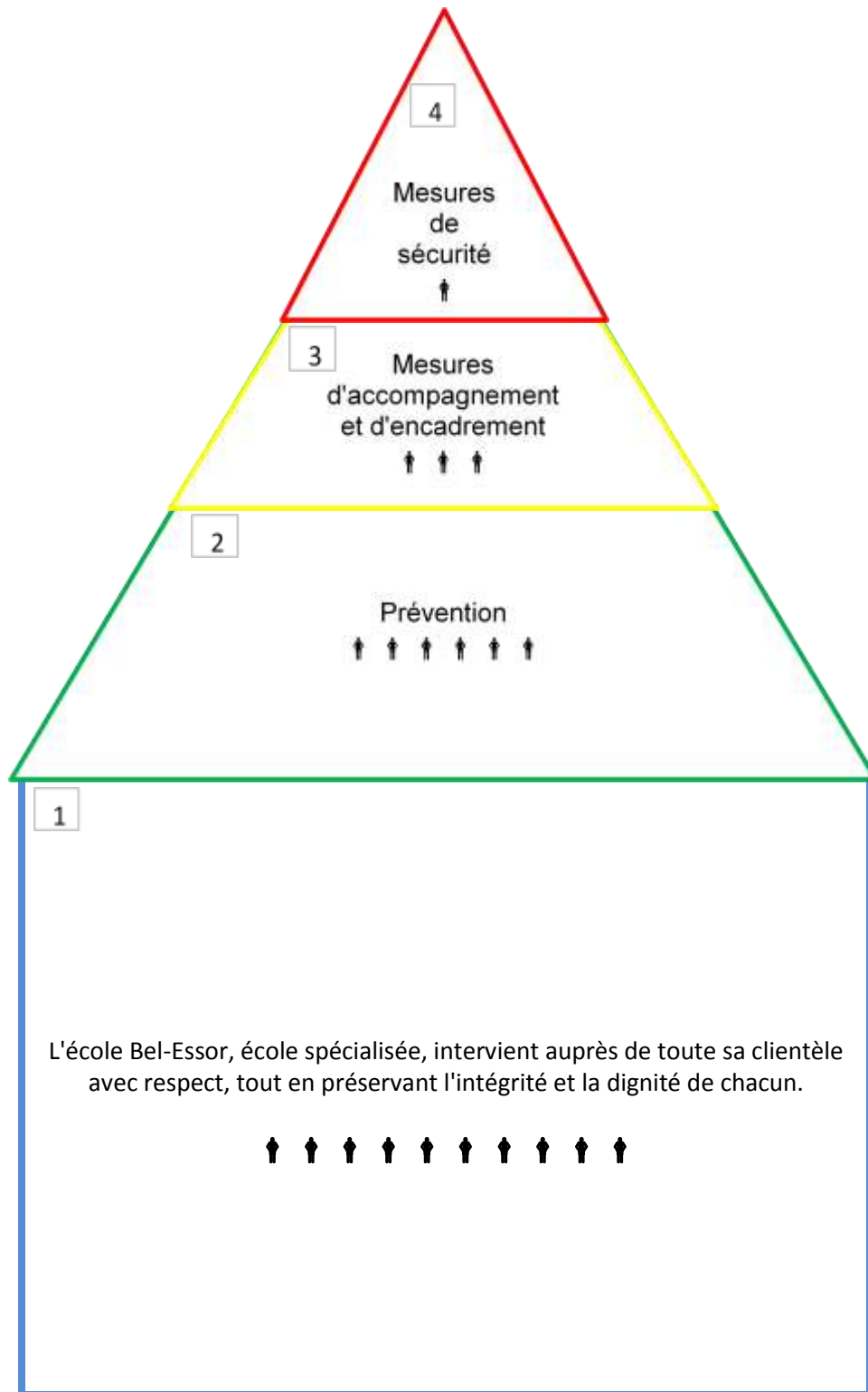
Ringuette, Johanne - Technicienne en éducation spécialisée

Tardif, Stéphanie - Ergothérapeute

Nous souhaitons que ce protocole nous guide dans nos interventions
tout en assurant la sécurité de tous et chacun.

Ghislaine Boucher,
Directrice de l'École Bel-Essor

1



2. Prévention

Connaître l'élève

- Identifier ses forces et ses difficultés
- Comprendre ses besoins et ses modes d'expression
- Agir de manière appropriée et fournir des défis accessibles
- Ajuster l'environnement éducatif
- Soutenir avec de l'aide opportune
- Évaluer les actions et les défis
- Apporter des correctifs

3. Mesures d'accompagnement et d'encadrement

Analyser et identifier la problématique

- Noter la fréquence, la durée, l'intensité, l'endroit
- Analyser l'environnement
 - Organisation physique et matérielle
 - Horaire et déroulement des activités
 - Relations (pairs et adultes)
- Observer les éléments déclencheurs
- Formuler des hypothèses explicatives
- Déterminer les besoins :
 - Social
 - Physique et moteur
 - Affectif
 - De la communication
 - Sensoriel
- Élaborer un plan d'action
 - Cibler les objectifs
 - Déterminer les moyens à mettre en place
 - Évaluer la situation périodiquement
 - Se réajuster au besoin

4. Mesures de sécurité

Mise en place des mesures de contrôle, humaines, chimiques et mécaniques, selon le protocole de l'école Bel-Essor.

Protocole d'application des mesures de sécurité

Ces éléments s'inscrivent dans la philosophie d'intervention tout en respectant les encadrements légaux. Ils seront adaptés et enrichis en tenant compte des caractéristiques et des besoins de notre milieu, de nos élèves et de notre personnel.

4.1 Avant l'utilisation d'une mesure de sécurité

1. S'assurer que toute l'équipe-école connaisse le protocole d'utilisation des mesures de sécurité;
2. Voir à ce que tous les membres de l'équipe-école aient une définition commune des notions de sécurité et d'urgence;
3. Prévoir quelles personnes dans l'établissement pourront appliquer des mesures de sécurité et s'assurer qu'elles reçoivent une formation préalable en intervention en situation problématique;
4. S'assurer de procéder de façon sécuritaire en prévoyant un nombre suffisant d'intervenants compétents;
5. Obtenir le consentement des parents d'un élève susceptible de faire l'objet d'une mesure de sécurité et remplir le formulaire des mesures de sécurité (annexe 1); s'entendre sur les modalités de communication en cas d'utilisation de mesures de sécurité;
6. S'assurer, avant son utilisation, que l'endroit où se fera la mesure soit sécuritaire et de la présence constante d'un adulte;
7. Prévoir des outils permettant de faire rapport de l'application des mesures de sécurité;

4.2 Pendant l'utilisation d'une mesure de sécurité

1. Évaluer s'il y a réellement l'apparence d'un **risque imminent** pour l'élève ou pour les autres personnes autour d'elle;
2. S'assurer qu'il n'existe pas d'alternative à l'utilisation d'une mesure de sécurité.
3. Utiliser les mesures dans le respect, la dignité et la sécurité, avec une durée et une intensité minimales;
4. **Assurer le confort** de l'élève;
5. Dans une situation d'arrêt d'agir, s'assurer **d'intervenir en dyade** dont une personne est significative pour l'enfant;
6. S'assurer que la direction de notre établissement ou la personne responsable de notre établissement est avisée de la mesure;
7. Assurer **une surveillance à vue et constante** de l'élève.

Dans un contexte non planifié : Procéder à la mesure de sécurité jusqu'à la fin de la situation problématique puis en faire une évaluation de la situation et revoir les mesures d'encadrement;

4.3 Après l'utilisation d'une mesure de sécurité

1. Rédiger dans les 24 heures suivant l'application de la mesure un rapport d'évènement qui sera consigné au dossier d'aide à l'élève et dont une copie sera versée dans un registre tenu à cette fin par la direction d'établissement;
2. Faire un retour avec les intervenants;
3. Proposer des solutions de rechange;
4. Faire un compte rendu aux parents ou répondant de l'enfant dans l'agenda;
5. Évaluer périodiquement l'application du protocole d'intervention dans notre établissement.

Définitions

Consentement

Se prononcer en faveur ou accepter par écrit les interventions proposées. Le consentement doit être libre et éclairé.

Contexte planifié

Lors d'une problématique récurrente dans une situation connue.

Contexte non-planifié

Dans une situation d'urgence imprévue ou inhabituelle.

Crise

Une situation de crise se caractérise par la déstabilisation d'un individu

Mesures de sécurité

Mesure de contrôle qui consiste à empêcher ou à limiter la liberté de mouvement d'une personne en utilisant la force humaine (arrêt d'agir), un moyen mécanique ou en la privant d'un moyen qu'elle utilise pour pallier un handicap. ***Dans le cas où la force humaine est utilisée, les mouvements doivent être le moins invasifs possible et ne jamais être contraires aux mouvements articulaires naturels.***

La contention chimique est une mesure exceptionnelle de contrôle qui consiste à limiter la capacité d'action d'un élève en lui administrant un médicament. La démarche est principalement utilisée dans les écoles spécialisées et est sous prescription médicale et uniquement administrée par une infirmière.

Urgence

Une urgence est une situation où la sécurité de l'élève ou celle d'autrui est menacée. C'est aussi une situation où l'élève peut s'infliger ou infliger à autrui des lésions corporelles. Même si son déclenchement est soudain, la crise peut parfois être prévisible dans la mesure où les facteurs de vulnérabilité du jeune peuvent être documentés et les indices précurseurs avoir été observés selon un patron de fonctionnement propre à l'élève. La situation d'urgence survient souvent dans un contexte de crise.

Demande de consentement pour l'utilisation d'une mesure de sécurité

Aide-mémoire

Veillez noter que le formulaire de demande de consentement pour l'utilisation d'une mesure contraignante ne doit pas être présenté à l'ensemble des parents ni comme mesure préventive. Il doit être discuté avec les parents dans le cadre du plan d'intervention et dans les conditions suivantes :

- L'élève a un plan d'intervention actif;
- Des mesures de prévention et des mesures alternatives ont été élaborées et mises en place;
- Les parents ont été informés régulièrement des difficultés et des comportements de leur enfant mettant en danger son intégrité ou celle des autres;
- La situation de l'élève nous permet de croire que, malgré la mise en place du plan d'intervention, l'équipe école risque de devoir appliquer des mesures contraignantes (contention ou retrait)